



Reconnaissance de dette locative

Par **YannLoot**, le **19/04/2016** à **18:00**

Bonjour

suite au décès de notre mère qui était locataire d'un logement social, mon frère et moi avons demandé à demeurer dans les lieux.

Ma mère ayant accumulé les impayés, son bail a été résilié il y a quelques années déjà. Elle a été maintenue dans les lieux compte-tenu de son âge et état de santé, et contre un apurement de la dette dans le cadre d'un plan de surendettement.

Mon frère et moi pensions qu'il y avait un protocole de maintien dans les lieux élaboré dans le cadre de la loi de programmation pour la adhésion sociale.

Ne pouvant aller ailleurs compte-tenu de nos faibles revenus, nous avons demandé le transfert du protocole.

Le propriétaire, sachant qu'il refuserait un transfert impossible, nous a demandé une reconnaissance de dettes.

Nous avons signé cette reconnaissance sous pression et fragilité et nous sommes fait avoir car le propriétaire ne nous a rien proposé en alternative.

Y-a-t-il abus de pouvoir du propriétaire quant à la reconnaissance de dette et sommes-nous en mesure de revenir sur notre parole, de casser la reconnaissance de dette ?

Merci pour votre aide